

LOU PASSADOU



Your local link



Bindeglied



"Le Trait d'Union"



SORTIES CULTURELLES POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES

En cette fin d'année les équipes enseignantes ont organisé des sorties au théâtre pour nos enfants. Les petits de la maternelle se sont rendus à l'auditorium du Thor pour une représentation de «Pierre et le Loup», «les grands» de l'école élémentaire ont été conviés à un spectacle musical original sur le thème du Petit Chaperon Rouge, au théâtre du Chêne Noir.

Un grand merci à Sophie CONSTANT et Sandrine BRUSSET, Directrices de nos écoles et aux enseignants.

G. LEVY-CONSTANT

Jeudi 17 décembre 2009, les élèves de l'école élémentaire se sont rendus au théâtre du Chêne Noir en Avignon, pour assister à une représentation du Petit Chaperon Rouge, dans une version revisitée par Joël POMMERAT, avec une musique de Martin BAUER et deux comédiennes épatantes, Vijaya TASSY et Thiphaine Anne PIF-FAULT, qui signe aussi la mise en scène. Le Petit Chaperon Rouge nous apprend comment grandir en apprivoisant ses peurs. Un beau spectacle, avec danse et musique, pour Noël.

Sandrine BRUSSET
Directrice de l'école élémentaire

Vendredi 27 novembre, les enfants de l'école maternelle se sont rendus à l'Auditorium de Vaucluse pour assister au spectacle musical «Pierre et le Loup», une initiation à l'œuvre de PROKOFIEV à la fois ludique et pédagogique.

Des marionnettes sur table et des marionnettes à tiges ont prêté leur souplesse aux différents personnages de ce conte.

Les enfants, attentifs, ont eu l'oreille pour repérer les

instruments à vent, instruments à cordes et percussions caractéristiques de chaque personnage.

Les enfants se sont exprimés :

- «Au début, on a vu le musicien, M. PROKOFIEV, avec son chien. C'est lui qui a inventé l'histoire.»
- «On a vu un spectacle de Pierre et le Loup. Il y avait des chasseurs, un chat, un oiseau, un grand arbre qui parlait et qui ouvrait les yeux.»
- «Pierre a ouvert la grille du jardin et c'était interdit parce que le loup allait le manger.»
- «En fait, le canard et l'oiseau se disputaient et le chat avançait de ses pattes de velours.»
- «C'est Pierre qui attrape le loup avec une corde par la queue.»
- «C'était un spectacle de marionnettes : un monsieur et une dame habillés en noir faisaient marcher, bouger et parler les personnages.»

Sophie CONSTANT
Directrice de l'école maternelle



L'ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Comme chaque année, les nouveaux résidents ont été invités à un apéritif de bienvenue au centre culturel le vendredi 23 octobre dernier. De nombreux participants ont répondu à cette invitation qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Le compte-rendu vidéo de cette manifestation est disponible sur le site de la mairie : www.bedoin.fr

Editorial

En cette période des fêtes de Noël et de fin d'année, l'usage est de souhaiter à chacun santé, réussite et prospérité pour l'année qui vient. Je ne faillirai pas à cette tradition et c'est bien sincèrement que je le fais en mon nom et au nom du Conseil municipal, conscients que nous sommes de la légitimité de la mission que vous nous avez confiée pour le bien commun et la gestion des services qui concourent à l'amélioration de vos conditions de vie.

Si la volonté d'agir et de bien faire subsiste, nous ne pouvons cacher notre inquiétude devant certains projets gouvernementaux en cours de discussion au Parlement qui remettent en cause plusieurs acquis importants des collectivités locales.

Tout d'abord la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble de taxes et de compensations complexe, dont on ne sait comment il évoluera, mettent en péril les finances des communes et des intercommunalités. A Bédoin, la taxe professionnelle, reversée à la commune par la COVE, représente près de 15% de nos recettes de fonctionnement. Faudra-t-il à terme les compenser par une majoration des impôts locaux qui pèsent sur les ménages ?

La volonté de supprimer la clause de compétence générale du Conseil général et du Conseil régional, si elle aboutit, leur interdira d'attribuer aux Communes des subventions d'investissements comme elles le font actuellement, en dehors de ce qui relèvera de leurs strictes compétences qui se trouveront réduites. C'est une perspective très inquiétante pour nous...

Le remplacement des Conseillers généraux et des Conseillers régionaux par des Conseillers territoriaux, moins nombreux et siégeant dans les 2 Assemblées, aura pour effet de rendre ces derniers moins disponibles et moins proches de la population, puisqu'ils devront naviguer entre le Département et la Région.

Autant de sujets qui inquiètent les élus locaux, (les 6700 Maires présents au Congrès des Maires à Paris l'ont souligné avec force) et que ne viennent pas atténuer pour nous les positions actuelles de la COVE, désespérément figée aujourd'hui dans son refus d'envisager un élargissement de son territoire, et donc de sa richesse, pourtant inscrit dans la logique géographique, économique et sociale, et soucieuse avant tout de préserver les places acquises jusqu'en 2014 !

Faut-il pour autant se résigner ? Certes non et ce n'est ni dans nos intentions ni dans notre caractère !

Vous nous avez confié la gestion de notre village et nous continuerons à l'assumer, avec passion, prenant au quotidien les décisions qui nous semblent aller dans le sens de l'intérêt général, même si elles peuvent être quelquefois mal comprises, tant le bien commun ne va pas toujours de pair avec les intérêts individuels et immédiats. Nous avons confiance en votre jugement et dans votre aptitude à distinguer ce qui concourt au seul bien commun de ce qui n'est que défense d'intérêts particuliers, fussent-ils légitimes, et cela nous conforte dans notre volonté de poursuivre avec vous et pour vous.

Encore tous nos vœux et continuons ensemble à travailler pour l'avenir.



Luc REYNARD Maire, et le Conseil Municipal

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir le vendredi 15 janvier 2010 à partir de 18h30 au Centre Culturel à l'occasion de la présentation des vœux pour la Nouvelle Année.

COMMUNIQUÉ

LA MAIRIE DE BEDOIN SERA FERMÉE LES SAMEDIS 26 DECEMBRE 2009 ET 2 JANVIER 2010

Journal municipal d'information de BEDOIN

N° 58 - Décembre 2009 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Paule BENNER*

Crédit photos : Remerciement aux écoles primaire et maternelle de Bédoin et à Maxime FAVIER

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Tirage 2100 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON © 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseils municipaux	4-5
Travaux en cours et projets	6-7
Noël vu par les enfants	8-9
Informations municipale - La Vie à Bédoin	10-11
Nouvelles de la Cove	12
Bibliothèques	13
La vie des associations	14-15
Etat civil - Gardes des médecins - Festivités	16

LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

Présents :

Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emilie CHAUVIN, Gilberte LEVY CONSTANT, Brigitte COUTELEN, Blandine RASSELET, Hélien ADAM, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER

Absents représentés : Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Aurore LOUIS, Béatrice ROUX, Christophe BERNARD, Francis MIKOLAJCZYK

Absente : Michèle CHAMBON

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Convention avec Gaz réseau

Distribution France (G.r.D.F)

Signature d'un avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz pour mettre ce contrat en conformité à de nouvelles obligations fixées par un décret de 2008.

2. Adhésion de la Commune de Bédoin à la Convention d'intervention foncière intercommunale entre la CoVe et la SAFER

Cette convention intercommunale, qui a pour objet de soutenir les actions visant au maintien de la vocation agricole sur le territoire, se substitue à compter de juillet 2009 à la convention existante entre la commune de Bédoin et la SAFER dont l'objectif était identique.

3. Approbation d'un contrat Natura 2000 sur la commune de Bédoin, proposé par le Syndicat (S.M.A.E.M.V.) en partenariat avec l'O.N.F

Il s'agit de la mise en place de trois dispositifs d'enclos de 25 mètres par 25 au lieu-dit «les Herboux».

L'objectif est de disposer de zones témoins non pâturées pour évaluer l'impact du passage des troupeaux.

Les travaux évalués à 3 578€ HT sont intégralement pris en charge par l'Etat et l'Union européenne. La durée du dispositif est fixée à 5 ans. Les clôtures ne dépasseront pas 1 mètre de hauteur, ne seront pas visibles des chemins et n'auront aucun impact paysager.

4. Cession de chalets au Cocadis

La commune donne son aval aux projets de vente de deux chalets installés sur le territoire communal au Chalet

Reynard. Il s'agit du chalet installé sur l'emplacement 38 de la parcelle cadastrale AB 44 à la Grave et de celui installé sur l'emplacement 43 de la parcelle cadastrale AB 41 à la Grave. Ces ventes n'entraînent pas d'enjeux particuliers pour la commune ou pour la préservation des terrains concernés.

5. 10^{ème} anniversaire de la bibliothèque Règlement des frais de déplacements d'auteurs et d'éditeur pour la rencontre dédicace du 17 octobre à la bibliothèque municipale

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité kilométrique qui sera attribuée aux personnes concernées et qui est conforme au taux des indemnités fixé au journal officiel du 26 août 2008, ceci pour un montant maximum autorisé de 470€. Pour la même manifestation il autorise le règlement d'une note d'honoraires de 100€ pour l'animatrice d'un atelier d'écriture.

6. Remplacement d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offre

Monsieur Philippe Guez ayant souhaité démissionner de cette fonction, Monsieur Thomas Ciardelli qui a posé sa candidature le remplacera en tant que nouveau membre titulaire.

7. Décisions modificatives du budget de la commune

Les décisions modificatives suivantes ont été approuvées :

- Virement d'un montant de 3 500€ du compte «dépenses imprévues» au compte d'investissement pour l'achat de licences de logiciels informatiques. Ces licences ont pour objet de permettre aux services administratifs de la commune de bénéficier de logiciels adaptés à leurs besoins et compatibles entre eux.
- Lorsque le bénéficiaire d'un permis de construire justifie l'impossibilité de créer une aire de stationnement sur sa parcelle, la commune a institué le principe du paiement par le demandeur d'une participation de 4 000€ par emplacement manquant, pour la réalisation d'aires de stationnement public. Pour la mise en œuvre de cette opération les sommes correspondantes sont inscrites au budget en crédit et en débit à hauteur de 8 000€.
- Inscription au budget d'une subvention de 17 500€ allouée par le Conseil Général de Vaucluse pour le financement du parking

sur l'ancien terrain Artilland au Pesquier.

- Virement en section d'investissement d'un montant de 115 000€ pour la réalisation d'un mini terrain multi-sport déjà inscrit au budget prévisionnel 2009. Cette somme est prélevée sur l'article de réserves 615.22.

Pour ce même projet, Monsieur le Maire est autorisé à faire les demandes de subventions qui peuvent être sollicitées.

8. Débat concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)

Après présentation des principales orientations de ce PADD (qui ont déjà fait l'objet d'un article dans un précédent Passadou), le conseil municipal débat sur ces orientations. Ce débat ouvert qui a donné lieu à des interventions de plusieurs conseillers municipaux et notamment, de ceux appartenant au groupe minoritaire du conseil municipal, n'a pas à faire l'objet d'un vote officiel mais, compte tenu des précisions et compléments apportés lors du débat, a obtenu une approbation unanime.

SEANCE DU

10 NOVEMBRE 2009

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Emilie CHAUVIN, Michèle CHAMBON, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Christophe BERNARD Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER

Absents représentés : Paule BENNER, Aurore LOUIS, Alain CONSTANT

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) pour la crèche municipale

Cette demande de subvention concerne l'acquisition d'équipements électroménagers, machine à laver et sèche linge, qu'il a fallu remplacer dans l'urgence après accord de la C.A.F.

2. Prise en charge de frais de déplacement

Il s'agit de régler les frais de déplacements de la chanteuse «Hombeline» pour la rencontre dédicace organisée par la bibliothèque. Le montant des frais s'élève à 43.40€.

3. Convention d'activité périscolaire à but sportif

Cette convention a pour but de mettre en place avec le sporting club mazannais de Hand Ball, une animation et une initiation à ce sport. Cette animation est entièrement gratuite pour la commune de Bédoin.

4. Accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)

La convention qui lie la commune à l'U.F.C.V pour l'animation de l'A.L.S.H. prend fin le 28 février 2010. Après étude des coûts qu'entraînera pour la commune la gestion directe en régie de ce service, il est décidé de ne pas renouveler la convention avec l'U.F.C.V. Celle-ci en sera informée dans les délais convenus. La continuité de ce service sera assurée dans les meilleures conditions, directement par la commune.

5. Convention chèques-loisirs

Cette convention passée avec la C.A.F et la M.S.A prend fin le 31 décembre 2009. Elle sera renouvelée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010. La convention concerne l'enveloppe attribuée par la C.A.F et par la M.S.A à la mairie, pour l'attribution de chèques loisirs aux jeunes de 3 à 17 ans,

leur permettant d'accéder à moindre coût aux offres de loisirs de proximité.

6. Décisions modificatives du budget de la commune et du camping

- Inscription en investissement d'une somme de 29 900€ pour l'achat d'un tracto-pelle. Cette inscription est compensée par un virement de 28 704€ en provenance du budget de fonctionnement 022 (dépenses imprévues) et par 1 196€ correspondant à la reprise de l'engin précédent
- Inscription d'un montant de 12 000€ au compte 6411 et 6413 (paye du personnel) pour assurer la paye des agents recrutés cet été en remplacement d'agents titulaires indisponibles. Cette somme est compensée par un virement de 7 000€ en provenance du compte de fonctionnement 615 22 et par l'inscription au budget de 5 000€ attribués par l'Etat pour le financement du contrat de personnel aidé.
- Une somme de 8 000€ est attribuée au budget camping pour financer le recrutement d'un veilleur de nuit - inscription compensée d'une part par un virement de 2 000€ provenant du budget de la commune compte 615 22 et d'autre part de l'inscription d'un montant de 6 000€ correspondant aux subventions obtenues pour financer ce contrat aidé.

7. Commissions municipales

Suite à la démission d'un certain nombre d'élus de leur représentation dans les fonctions municipales, il est proposé à M.

Thomas Ciardelli de remplacer les membres démissionnaires au sein de ces commissions. M. Ciardelli ne retient pas cette proposition mais reste cependant membre des commissions où il siégeait déjà.

Les décisions suivantes ont été prises à la majorité

1. Délégation de signature en matière d'urbanisme

M. Le maire demande au conseil d'accorder une délégation de signature pour lui et éventuellement son adjoint à l'urbanisme pour le dépôt du permis de construire relatif à la création de la maison des services publics et à l'extension de la mairie.

Vote : Pour 18

contre 5 (Michèle CHAMBON, Hélien ADAM, Thomas CIARDELLI, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK)

Par ailleurs deux motions ont été soumises au vote du Conseil Municipal : l'une proposée par M. Michel Vauzelle, député, concernant le soutien à la Charte des services publics, votée par 18 pour 3 contre (Hélien ADAM, Thomas CIARDELLI, Francis MIKOLAJCZYK.), 2 abstentions (Michèle CHAMBON, Philippe GUEZ), l'autre proposée par le président de l'association des Maires du Vaucluse, concernant le projet de loi sur la réforme des collectivités locales, votée par 18 pour, 2 contre (Hélien ADAM, Francis MIKOLAJCZYK) 3 abstentions (Michèle CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE).

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

REMOUS ET DISCORDANCE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La bonne entente et le respect des personnes qui devraient normalement régner au sein du Conseil municipal ont été récemment mis en cause à l'occasion des prises de position des élus de «l'opposition», puisque c'est ainsi qu'ont décidé de se nommer désormais les élus de la liste minoritaire.

Tout d'abord ils ont - à une exception près - annoncé leur décision de démissionner des commissions municipales auxquelles ils avaient été conviés à participer au prorata de leur nombre d'élus. Même si leur assiduité aux séances de ces commissions était épisodique, sinon nulle, ce «coup d'éclat» présente pour eux l'avantage de justifier a posteriori leurs absences et de les exonérer de toute responsabilité dans l'élaboration des décisions prises, notamment en matière d'urbanisme et pour l'élaboration du futur PLU. C'est une curieuse façon d'assumer leurs responsabilités et d'exercer l'opposition constructive qu'ils avaient annoncée.

Par ailleurs, cette même opposition a décidé de s'opposer **par tous les moyens** au projet d'agrandissement et de rénovation de la Mairie. Leur opposition à ce projet, initié dès le précédent mandat, s'est manifestée à plusieurs reprises dans les différents et nombreux votes qui sont intervenus au Conseil municipal à ce sujet depuis sa mise en place en Avril 2008. Tous ont été votés par tous les élus de la majorité, la minorité votant contre ou s'abstenant suivant les cas.

Ce droit, personne ne le leur conteste, même si l'on aurait aimé qu'ils développent leur argumentation sur l'opportunité ou non de ce projet et qu'ils proposent des solutions concrètes pour remédier à l'évidente inadaptation et insuffisance des locaux actuels face aux besoins, (un des élus concerné n'a-t-il pas d'ailleurs, ès qualités, demandé par écrit au Maire l'autorisation exceptionnelle de célébrer un mariage dans une salle autre que la Mairie, en arguant de l'exiguïté de la salle actuelle des mariages !).

Aucune contre proposition concrète

n'a été faite...

Au-delà de l'expression légitime de leur opposition par leur vote, les élus de l'opposition mènent au coup par coup et dans une parfaite incohérence toutes les actions possibles pour bloquer l'avancement du projet. Est-ce là une attitude démocratique, sachant qu'elle va à l'encontre des choix et de la volonté clairement exprimée de la majorité des élus et surtout qu'elle joue contre l'intérêt de la Commune au plan pratique et au plan financier ?

Les recours juridiques et les attaques personnelles, présentés largement au public, suivront leur cours et nous faisons confiance aux institutions de la République. On peut cependant se demander, à l'approche des échéances électorales, si tout cela ne relève pas bien plus de la gesticulation électoraliste que de la recherche du bien commun et du respect des règles d'un fonctionnement démocratique.

Je vous en laisse juge.

Luc REYNARD

LES TRAVAUX EN COURS OU PREVUS EN 2010



Le projet le plus important pour cette année 2010 sera celui **de l'extension de la Mairie et de la création de la maison des Services publics.**

Rappelons que ce projet initié dès 2007, inscrit au budget 2009, a fait l'objet dans le courant de cette année d'un dossier d'architecte complet, approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France et voté par la majorité du Conseil municipal.

La consultation des entreprises, suivant la procédure légale des marchés publics, a été effectuée cet été et les 13 lots définis au cahier des spécifications techniques ont trouvé preneurs. Bénéficiant d'une conjoncture favorable aux investisseurs, ces lots ont été attribués à des prix inférieurs à ce qui avait été prévu au budget.

Simultanément des subventions nous ont été attribuées pour ce projet à hauteur de 227 000€, par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général, pour que le projet soit réalisé courant 2010. Les travaux devraient donc commencer dans le courant du 1er semestre.

Le coût global du projet est actuellement chiffré à 1 500 000€ TTC, le financement étant assuré, au-delà des subventions attribuées, par l'autofinancement du budget communal et par le recours à l'emprunt sur une durée de 15 ou 20 ans, normale pour ce type d'investissement.

Cette opération répond à un double objectif :

- Rénover et agrandir les locaux actuels de la Mairie devenus insuffisants pour répondre aux nécessités du service à la population, offrir des conditions de travail correctes au personnel municipal et les rendre conformes aux normes actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité et d'économie d'énergie.

- Créer une maison des Services Publics pour accueillir des Services publics, associatifs et sociaux autres que les services municipaux mais destinés à recevoir le public et à l'informer, notamment une antenne décentralisée des services départementaux, et éviter ainsi des déplacements à Carpentras ou Avignon.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment annexe de la Mairie qui n'est utilisable actuellement qu'au rez-de-chaussée, la construction à sa place d'un nouveau bâtiment qui abritera au 1er niveau la Maison des Services publics (120 m²), et en étages une salle des mariages et du Conseil municipal (100 m², donc plus vaste que la salle actuelle notoirement insuffisante), ainsi qu'un bureau de

réception de 22 m² et 3 bureaux de travail pour le personnel municipal et les élus. Le bâtiment actuel de la Mairie, qui communiquera avec la nouvelle construction, sera réaménagé à l'intérieur et mis aux nouvelles normes HQE (hautes qualités environnementales) qui s'imposent à nous désormais. L'ensemble constituera un bâtiment en forme de «L» dont vous trouverez l'esquisse ci-contre et qui ne modifiera pas l'aspect extérieur de la façade actuelle. Les plans détaillés seront affichés en Mairie. Vous pourrez ainsi juger par vous-même de la qualité du projet et de son adaptation aux besoins.

La réalisation des travaux exigera l'évacuation provisoire des services municipaux qui seront installés pour plusieurs mois dans des locaux de type «Algéco» sur une partie du parking Saint Marcellin. La population sera informée en temps voulu de la date à laquelle interviendra ce transfert et nous ferons en sorte que la continuité du service public soit assurée.

Un autre investissement déjà programmé est prévu avec l'implantation **d'un mini terrain multisports (Hand Ball, Foot Ball et Basket Ball)** sur le terrain du Pesquier derrière le parking réalisé récemment. Cette structure autoporteuse, préfabriquée et conforme aux normes imposées sera enclose et des plantations seront faites pour sa bonne intégration dans le site. Ce projet répond au souci d'offrir aux jeunes de Bédoin un lieu de détente et de pratique sportive adapté et sécurisé, qui de toute évidence fait défaut actuellement. Cet équipement servira également aux enfants des Écoles de Bédoin. Sa réalisation devrait être finalisée dans le courant de l'année 2010 et nous vous tiendrons informés de son avancement.

D'autres investissements sont prévus ou se poursuivent notamment dans le domaine de la voirie avec le seul souci de répondre aux besoins de la population dans la limite bien sûr de nos moyens financiers.

A plus long terme, le Conseil municipal envisage d'autres projets d'investissements et définit des priorités. Vous trouverez dans ce même numéro du Passadou le compte-rendu des 2 réunions qui se sont déroulées récemment à ce sujet.

Enfin le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 Décembre, a délégué au Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SAEMV) la maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation **d'une 2^{ème} tranche de travaux de sauvegarde de l'église de Bédoin** (ce Syndicat a déjà exercé ce rôle pour la 1^{ère} tranche de travaux), à charge pour lui de rechercher en 2010 les subventions et financements nécessaires pour réaliser ces travaux à partir de 2011 au mieux. Une 1^{ère} réunion s'est tenue en Mairie pour définir l'objet de cette tranche de travaux, qui concernera l'achèvement de la réfection de la façade Est et le clocher, en présence de l'architecte des Bâtiments de France et des représentants de l'Association de protection des oiseaux.

Pierre COLIN

REUNIONS DE CONCERTATION DES ELUS MUNICIPAUX

LES 8 SEPTEMBRE ET 2 NOVEMBRE 2009

Les investissements municipaux doivent être prévus longtemps à l'avance. Il convient en effet d'évaluer les besoins, de définir des priorités, de prendre en compte les capacités de financement de la commune et bien sûr de rechercher toutes les subventions possibles auprès de nos différents partenaires.

A cette fin, nous avons pris l'initiative de convoquer tous les élus à deux réunions privées.

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2009

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Philippe GUEZ, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER

Absentes excusées : Paule BENNER, Emilie CHAUVIN, Aurore LOUIS

Absents : Michèle CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE, Francis MIKOLAJCZYK

Un inventaire des besoins en investissement est tout d'abord réalisé.

Projets majeurs :

- Un nouveau bâtiment pour les services techniques
- La construction d'une caserne de pompiers
- Une salle à destination culturelle
- Un boulodrome
- Un gymnase
- Un local pour accueillir le centre de loisirs
- Une nouvelle crèche plus spacieuse

Autres projets :

- Autres équipements sportifs, club house pour le tennis, réfection du stade municipal
- Concernant le patrimoine, l'achèvement de la réfection des remparts et l'aménagement paysager de la colline St Antonin
- Nouvelles tranches pour les travaux de sauvegarde de l'église
- Acquisition de l'îlot Laugier dans le vieux village.

Choix des priorités

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, la construction de bâtiment pour les services techniques est retenue comme prioritaire. La construction d'une nouvelle caserne de pompiers qui dépend du financement du Conseil Général sera programmée dès que celui-ci en aura pris l'initiative, viendraient ensuite la construction d'une salle des sports, des vestiaires pour le stade et d'une salle à destination culturelle.

La construction d'une nouvelle crèche entre dans les compétences de la COVE qui en assurerait le financement. Cependant il nous appartient de rester en veille pour l'acquisition d'un terrain à cet effet. Il en est de même pour le centre de loisirs.

Dans l'immédiat, il convient d'évaluer les besoins en superficie pour chacun des projets envisagés, ce qui est déjà fait pour les locaux techniques et une caserne des pompiers, mais doit être entrepris pour la construction d'une salle de sport et d'une salle culturelle.

REUNION DU 2 NOVEMBRE 2009

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Emilie CHAUVIN, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Aurore LOUIS, Michèle CHAMBON, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER

Absent : Thomas CIARDELLI

Tous les élus sont présents à l'ouverture à l'exception de Thomas Ciardelli. Les élus de l'opposition (M. Chambon, H. Adam, P. Guez, F. Mikolajczyk) présents déposent une lettre annonçant leur démission de toutes les commissions auxquelles ils appartiennent et se retirent immédiatement. La séance se poursuit avec tous les autres élus présents.

Les orientations prises concernent le choix des priorités de réalisation des

projets majeurs, les priorités définies lors de la séance précédente sont confirmées sous réserve de l'obtention des concours financiers correspondants.

Un «programmiste» sera consulté pour nous aider dans nos réflexions et valider la cohérence des projets.

L'étude sera faite à partir des terrains municipaux actuellement disponibles notamment route de Crillon.

Les équipements sportifs seront réorganisés autour du stade actuel, et de la place libérée par les locaux techniques qui seront détruits et remplacés par une salle de sport.

Une attention particulière sera accordée aux techniques de chauffage faisant appel aux énergies nouvelles, notamment photovoltaïque en toiture, après conseil des services concernés.

Ces orientations ne sont ni exhaustives, ni définitives dans la mesure où leur réalisation dépend forcément des possibilités de financement dont nous disposerons (cf suppression de la taxe professionnelle et remise en cause des possibilités de subventions de la part du Conseil Général et du Conseil Régional).

Ces choix restent à affiner et à ajuster en fonction de ces contraintes et ils doivent servir de ligne directrice pour les décisions à venir.

Nous remercions tous ceux qui ont accepté de participer à cette réflexion.

Une prochaine réunion devra statuer sur la mission confiée à un programmiste en fonction des besoins exprimés, pour dresser le plan optimal d'implantation des différents équipements. Il devra tenir compte de leur intégration paysagère et de leur mise aux normes concernant les énergies et le développement durable.

Luc REYNARD, Maire de Bédoin

NOËL VU PAR LES ENFANTS

LA SOUPE DE NOËL

Il était une fois un petit garçon nommé Noël qui, trois jours avant Noël, pour faire plaisir à son père, décida de lui préparer une succulente soupe. Pour la concocter, il lui fallait trois ingrédients : de la courge, du safran et de l'huile d'olive. Il fit bouillir de l'eau, y versa délicatement la courge coupée en petits cubes, puis le safran, mais au moment de rajouter l'huile, la bouteille était malheureusement vide ! Il se rappela que son père avait une réserve d'huile dans le garage ; il s'y précipita et se retrouva devant un grand nombre de bidons identiques. Sur l'un d'entre eux était écrit « oil », il se dit que cela voulait dire olive en anglais et content de lui, il le prit. Il ne savait pas que c'était de l'huile de vidange d'un vieux tracteur.

Il finit de préparer sa soupe et une odeur étrange envahit la maison...

Le soir venu, le père entra dans la cuisine et fut attiré par la casserole qui mijotait tant l'odeur qui s'en dégageait était incroyable. La couleur de ce bouillon était elle aussi extraordinaire et il ne put s'empêcher de prendre une cuillère, de la plonger dans cette merveille et de la porter doucement à ses lèvres... La réaction fut immédiate ! Il se transforma en statue brûlante. En le découvrant, Noël se précipita, paniqué, vers la grande bibliothèque de son père garnie de mystérieux livres de chimie. Il prit le livre le plus ancien dont les pages étaient entièrement blanches et fut aspiré à l'intérieur dans un monde d'une blancheur totale. Stupéfait, il vit alors son père en statue de glace :

« Je suis un magicien dont la seule faiblesse est une allergie à l'huile de vidange de vieux tracteur. Il faut que tu retrouves la chanson magique dont les couplets sont cachés à trois endroits différents de la maison. Si tu échoues, je partirai en fumée dans le monde réel et je fondrai dans le monde blanc... ! »

Dans un éclair blanc, Noël se retrouva projeté devant la bibliothèque. Pendant trois jours, il fouilla la maison de fond en comble et trouva péniblement les trois messages. Il reconstitua le texte et chanta en tournant autour de la statue de son père qui fumait de plus en plus :

Noir et blanc
En chantant
Chaud et froid
Toi et moi
Courge, huile, safran
Tout sera comme avant !



Son père se remit aussitôt en mouvement et se réveilla :

« Que m'est-il arrivé ?
Tu le sais très bien, toi le grand magicien !
Mais que racontes-tu ? »

Noël ne dit plus rien, repartit déçu vers sa chambre et donna un coup de pied dans la porte qui se métamorphosa en un gigantesque sapin de Noël tout illuminé...

Noël avait reçu un merveilleux cadeau de Noël : les pouvoirs magiques de son père.

Il vécut longtemps et fut le plus grand magicien de tous les temps...

Classe de Christophe (CM1 – CM2)



NOËL VU PAR LES ENFANTS

ZEFIR, ZIRA, ZELDA

Il était une fois, dans un petit village de Provence, situé au pied d'une montagne majestueuse et mystérieuse ; de nombreux villageois y vivaient dans la paix, la bonne humeur et la tranquillité. La joie y régnait, les fêtes étaient nombreuses ; les chiens aboyaient, les chats miaulaient, les chèvres bêlaient... Un beau jour, les parents de nos trois héros : Zéfir, Zira et Zelda, allèrent chercher de l'eau à la fontaine.

Funeste erreur !!!

Ils rentrèrent malades ainsi que d'autres villageois.

Des médecins furent appelés, des scientifiques consultés : après des analyses nombreuses et précises, il fut évident que l'eau avait été empoisonnée !

Le maire s'adressa à ses administrés :

« - Mes chers concitoyens, notre eau si précieuse, a été contaminée. Des enfants doivent impérativement trouver le responsable du malheur qui s'abat sur notre village ! ».

Zéfir, Zelda et Zira se proposèrent, eux dont les parents étaient décédés des suites de cet empoisonnement.

Zéfir prit un canif, Zira prit une cape brodée par leur mère et Zelda emmena une photo de leurs parents, la dernière.

Ils marchèrent, longtemps, très longtemps. Épuisés, ils arrivèrent au Jas du Moure, où ils rencontrèrent un mouton, qui s'adressa à eux sous forme d'énigme :

« - Allez à la Combe de Curnier, là, vous devez caresser le crapaud géant ! Beurk, on n'y arrivera jamais ! s'exclamèrent nos enfants ».

Puis ils reprirent leur chemin.

Enfin ils se retrouvèrent nez à nez avec un monstre couvert de pustules et de bubons purulents et putrides !

« - Vous devez me prouver vos bonnes intentions en me caressant afin de me débarrasser de cette malédiction ».

Les enfants, effrayés et dégoutés, étaient sur le point de faire demi-tour ; mais Zelda, celle dont le cœur était si bon, se dirigea vers le monstre :

« - Bonjour, monsieur le Crapaud, venez vous réfugier dans mes bras ; je vous caresserai comme ma mère le faisait avec moi ! ».

Et la douce enfant embrassa le crapaud

abasourdi, qui les remercia, des larmes plein les yeux, et les laissa passer.

En chemin, ils firent connaissance d'un loup borgne qui se proposa d'être leur guide.

Au détour d'un virage, ils se heurtèrent à un géant de pierre prêt à les écraser, fou de rage, car il se dissolvait petit à petit à cause des pluies acides.

« - Vous ne passerez pas !

Sauf si vous me prouvez votre bonne foi, hurle le géant de pierre ».

Zira prit la cape brodée et la jeta sur le géant de pierre, qui ressentit une grande douceur sous cette cape protectrice.

« - Merci mes enfants, rejoignez le valon de la femme morte, traversez la combe de Malpeyre, vous y trouverez le seigneur Lugubrus enfermé dans son château !

Mais avant, donnez-moi quelque chose qui puisse combler ma solitude ! »

Les enfants se concertèrent et décidèrent d'offrir au géant de pierre la photo de leurs parents décédés !

Ensemble ils contemplèrent une dernière fois le visage souriant de leurs chers parents puis s'en séparèrent, certains qu'ils faisaient une bonne action. Ils reprirent leur route, tristes.

Soudain, le magicien Kolnec se dressa devant eux, les enfants effrayés reculèrent :

« - N'ayez crainte, mes doux, je suis votre ami, je vous ai envoyé le loup borgne qui veille sur vous et je vais vous dire maintenant de combattre le seigneur Lugubrus.

Le géant de pierre nous a déjà parlé de ce Seigneur maléfique.

Mais comment combattre ? Avec ce misérable canif ?

Au moment voulu, ce canif se transformera en une épée !

Chouette, je vais pouvoir m'amuser ! s'écria Zéfir ».

Les trois enfants repartirent...

Enfin, les voilà devant le château du sinistre Lugubrus qui apparaît terrifiant et défiant Zéfir.

« - Ah ! Ah ! Tu veux combattre avec ce canif tout juste bon à se tailler les ongles ? »

« - Par tous les êtres magiques, que ce canif se transforme en une épée indestructible. »

A cet instant, ce canif se transforma en une épée à la lame étincelante !

« - Merci Kolnec, pensa Zéfir ».

Un combat acharné commença, les coups furent terribles, sans pitié, Zéfir luttait de toutes ses forces, Lugubrus trébucha et se retrouva à terre, Zéfir lui mit l'épée sous la gorge :

« - Quel est le remède ? Parle ou je te tue...

La solution est en nous tous ; nous devons cesser nos pollutions !

Zéfir eut pitié du Seigneur, lui laissa la vie sauve.

« - Courez vite les enfants, allez dire aux gens de votre village qu'ils ont la solution ! »

Nos trois héros parcoururent en un éclair, aidés par le loup borgne qui connaissait tous les raccourcis, la route qui menait au village.

Sur la place, où chacun se lamentait, ils dirent ce qu'ils avaient trouvé.

Depuis ce jour, tous sont conscients de leur trésor : l'eau !

Aussi, elle redevint potable et tout le monde put maintenant préparer Noël.

CM2 Bédoin – Décembre 2009



INFORMATIONS MUNICIPALES

SEJOUR DE SKI POUR LES ADOS

Le service «enfance-jeunesse» organise pour la seconde année consécutive, du 13 au 20 février 2010, un séjour-ski dans le Champsaur (Hautes-Alpes) à Saint-Julien, entre Gap et Orcières, au centre d'hébergement des Jonquilles.

Il s'adresse aux jeunes de la commune âgés de 13 ans à 16 ans inclus.

Cinq journées de ski alpin seront proposées ainsi qu'une après-midi balade-nature en traîneau à chiens (nouveau) et une matinée promenade à Gap. Diverses activités «surprises» extérieures ou sur place seront planifiées pour l'ensemble des soirées.

Tarifs : 260€ pour ceux qui ont déjà leur matériel et 300€ pour ceux qui ne l'ont pas.

Ce séjour bénéficie de l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Inscriptions du 11 au 29 janvier 2010 inclus, en Mairie. Le nombre de places est limité à 15.

Philippe & Chems

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES DE 2010.

Vous avez jusqu'au 31/12/09 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune ou pour vérifier que vous y figurez bien et surtout à la bonne adresse.

Passée cette date, les modifications ne seront plus possibles.

La mairie sera ouverte le jeudi 31 décembre

DATES DES ELECTIONS EN 2010 :

ELECTIONS REGIONALES 14 et 21 MARS 2010

PANNEAUX SOLAIRES ET AUTORISATION D'URBANISME

Le recours aux énergies renouvelables sans émission de CO², va se développer de manière très importante dans les mois et les années à venir.

Aujourd'hui déjà nous constatons une demande importante pour l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude et d'électricité.

Rappelons donc que la pose de panneaux solaires sur une construction nouvelle ou existante, doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou être intégrée à une demande de permis de construire.

Le service urbanisme

«L'OPÉRATION FAÇADE» SE POURSUIT...

L'Opération Façade qui vise à inciter les propriétaires à réaliser des travaux de réfection de leur façade, est toujours en cours sur notre commune.

Elle permet aux propriétaires des bâtisses du centre ancien de bénéficier d'une aide au ravalement des façades.

La subvention s'élève à 30% d'un montant de travaux plafonné à 7 622€ soit une subvention maximale de 2 287€. Son financement est assuré par la Commune, le Conseil Général de Vaucluse et le Conseil Régional PACA.

Cette aide est accordée quel que soit le type de bâtiment (logement, commerce, remise...) et sans condition de ressources du demandeur.

Depuis le lancement de ce dispositif en début d'année 2009, 5 dossiers ont été constitués et une façade a été rénovée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec «Habitat & Développement de Vaucluse» qui a été chargé par le Conseil Municipal d'animer cette opération. Une permanence est assurée en Mairie, tous les 2^{èmes} mardis de chaque mois de 9h à 12h (exceptionnellement en février le 3^{ème} mardi de 14h à 17h).

Venez vous renseigner avant de commencer tous travaux de ravalement.

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE COMMUNIQUE

Pour l'envoi de tous vos documents, une seule adresse :
C.P.A.M. du Vaucluse
84043 AVIGNON Cedex 9

Pour tout renseignement, solution la plus simple, consultez le site internet : www.ameli.fr ou appelez le 3646 ou rendez-vous à l'espace accueil de Carpentras : bâtiment l'Esculape (niveau 1), 215 avenue du Comtat Venaissin du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30.

De plus, la Mairie rappelle qu'une boîte est à la disposition des assurés dans le hall de la mairie, où ils peuvent déposer leurs feuilles de soins.

LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Nous vous avons présenté dans le précédent numéro du Passadou les grandes lignes de ce P.A.D.D. en cours d'élaboration. Ce plan a été présenté au Conseil municipal du 29 Septembre et il a été approuvé à l'unanimité des élus présents ou représentés. C'est donc une étape importante dans la préparation du futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui remplacera dans l'avenir le Plan d'Occupation des Sols, puisque le P.L.U. doit définir des règles d'urbanisme en pleine cohérence avec les objectifs fixés par le P.A.D.D.. Une phase de publicité et de présentation au public est prévue qui se déroulera au début de l'année 2010. La population de Bédoin en sera informée par voie d'affiche et de presse.

LA VIE À BÉDOIN

LES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (A.S.V.P.) A BEDOIN

Stéphane Pastouret a rejoint officiellement l'équipe des agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) de Bédoin.

Enfant du pays, âgé de 41 ans, il connaît parfaitement notre territoire. Il est l'heureux papa du jeune Clément (15 ans) dont on connaît les talents boulistes.

Après qu'il ait remplacé Maxime Favier temporairement indisponible, nous avons décidé de pérenniser son poste pour répondre aux besoins croissants de la population.

Désormais, Frédéric Rolland, Maxime Favier et Stéphane Pastouret partagent leur temps entre la surveillance de la voie publique, les sorties d'écoles, la gestion des bâtiments communaux et du cimetière.

Ce renfort permettra notamment d'organiser des patrouilles nocturnes. Laurent Texereau, agent de police municipale assure quant à lui toutes les missions de police administrative et judiciaire au sein de la commune y compris en matière d'urbanisme.

Tous sont à votre écoute et le renforcement de l'équipe permettra d'effectuer des surveillances plus actives et d'améliorer ainsi la sécurité.

Par ailleurs nous préparons, avec la Communauté de Brigade du Ventoux (Mormoiron, Sault, Malaucène) placée sous les ordres du Lieutenant Virginie Giudici, et la compa-

gnie de Carpentras dirigée par le Capitaine Briffot, une campagne « Voisins Vigilants » afin d'organiser la surveillance des résidences inoccupées. Une réunion publique présentant cette opération aura lieu le 10 février 2010 à 18h30 au Centre Culturel.

Nous développerons prochainement ce projet qui nous concerne tous.

Dans le même esprit, la commune a recruté cet été dans le cadre des « contrats d'accompagnement dans l'emploi » monsieur Frédéric Mura pour assurer la surveillance de nuit du camping municipal.

Nous nous félicitons des résultats de cette embauche qui s'est déjà traduite par une diminution des actes de malveillance au camping.



Les A.S.V.P. avec Laurent TEXEREAU et Jacques POMIAN, leur élu référent

Luc REYNARD

TELETHON 2009

Les ventes et les animations proposées aux habitants du village, dans le cadre du Téléthon local, ont permis de récolter la somme de 3 125 €, collecte qui sera reversée à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Nous tenons, une nouvelle fois, à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans cette démarche de générosité, associations, administrés, bénévoles et commerçants sans qui cette édition 2009 n'aurait pas connu le succès rencontré, malgré la petite baisse recensée au niveau des dons, celle-ci étant malheureusement générale sur le plan national.

Cela ne doit pas ralentir notre élan et nous comptons dès à présent sur vous pour l'édition 2010 (1^{er} week-end de décembre). A vos agendas !

Christophe BERNARD

LE NOËL DE LA CANTINE

Le lundi 14 décembre, Josette et Isabelle ont préparé une surprise aux enfants de la cantine. Un repas de Noël. La salle à manger était décorée de guirlandes, un ours Père Noël chantait des airs de Noël. Chaque enfant avait



trouvé près de son assiette un bonnet rouge de père Noël.

Les assiettes étaient bien garnies : petits feuilletés, pommes dauphines, sauté de porc, salade de mâche, petits gâteaux et Champomy.

Les cantinières et leur équipe, elles aussi coiffées de bonnets rouges se sont démultipliées pour faire de ce repas de fête un moment inoubliable. Les enfants sont repartis avec un sachet de douceurs remis à chacun des convives.

ACTE DE MALVEILLANCE OU ACCIDENT

Le local qui abrite, en bordure de l'école, les conteneurs poubelles ainsi qu'un wc public a pris feu dans la nuit du samedi 28 novembre 2009, conséquence d'un dépôt de cendres chaudes dans les poubelles ou d'un acte de malveillance. La gendarmerie enquête. Les dégâts sont importants et les locaux sont fermés en attendant les conclusions des assurances et les réparations nécessaires.

Nous rappelons à tous les habitants qu'il ne faut jamais déposer dans les conteneurs des cendres de cheminées.

CRECHE DE NOEL

Eglise St Pierre de BEDOIN

Du 24 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010

Tous les jours de 15h à 17h ainsi que les mercredis, samedis et dimanches de Janvier aux mêmes horaires.

DIX BOUGIES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Cette fin d'année a été très riche en événements.

- Les festivités prévues pour célébrer le dixième anniversaire de la bibliothèque municipale ont rencontré un vif succès auprès des Bédouinains. Près de 600 personnes ont pu apprécier un programme aussi varié que festif.

Spectacles, contes, ateliers d'écriture et de fabrication de livres, rencontre avec un éditeur, un relieur d'art...ont enchanté un public plus large que celui qui fréquente habituellement la bibliothèque. Le Salon du livre du samedi 17 octobre, point d'orgue de ces journées, a permis aux passionnés de livres de rencontrer leurs auteurs préférés, et de partager ainsi un moment privilégié.

Puis Hombeline est venue présenter son dernier livre « T'aimer est mon jardin ». Musique, chants et lectures se sont agréablement entrelacés.

Enfin, la représentation de « La Cerisaie » d'Anton Tchekhov, par la Cie L'Albatros a ravi quelque 80 spectateurs, clôturant dans la bonne humeur le cycle d'animations de l'année 2009.

Pour le début de l'année 2010, prenez déjà note des rendez-vous suivants :

- L'heure du conte : mercredi 20 janvier à 17 h. Enfants à partir de 4 ans. Salle du Conte lu.

- Les rencontres du Club de lecture sont prévues les mercredi 6 janvier, 10 février et 10 mars à 18 h salle du Conte lu.



Portage de livres à domicile



Atelier reliure avec Marguerite Roy-Colassin



Salon du livre



Atelier de fabrication de livre par Pascale BREYSSE

Quelques nouveautés :

La bibliothèque propose depuis le mois de septembre un nouveau service sur la commune : le portage de livres à domicile pour les personnes isolées âgées ainsi que toute personne empêchée (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec une difficulté pour se déplacer) même temporairement. Ce service est gratuit. Il suffit de contacter la Bibliothèque ou la Mairie. Plusieurs personnes en bénéficient déjà.

Si vous êtes en recherche d'emploi, ou que vous souhaitez vous former chez vous à l'anglais ou l'allemand, nous signalons à votre intention la mise en rayon d'un petit fonds emploi-formation (guides de rédaction des CV, de préparation aux entretiens d'embauche, méthodes de langue).

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuits. L'inscription est nécessaire pour emprunter les livres à domicile ou utiliser l'accès Internet.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h

Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h

Jeudi et vendredi 16 h/18 h

Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72.

Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Angélique BELLON et Muriel BIEOU

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M. J. C.)

LA G.R.S.

Une médaille d'argent qui vaut de l'or !

En effet, pour la 1ère fois, nous avons « osé » la sélection départementale en « Individuelles » et pour une première ce fut un coup de maître ! Emeline PODEVIN, engagée avec dérogation 2 catégories au-dessus de la sienne, s'est classée 2ème avec un programme « Libre cerceau ». 1m30 d'émotion pendant sa prestation et hop ! la voilà qualifiée pour la sélection régionale.



Pas facile pour une Bédouinaise de prétendre à une qualification alors que déjà, pour le départemental, nous sommes rattachés aux Clubs de l'Hérault faute de club dans le Vaucluse.

C'était sans compter sur la ténacité d'Emeline qui a multiplié les entraînements pour atteindre ses objectifs ! Cette qualification au Régional est donc bien méritée. Elle se fera en Languedoc Roussillon. Nous lui souhaitons bonne chance.

Félicitations aussi aux « anciennes » comme Marion et Julie CHENOT qui continuent toujours leur formation de Cadre et Juge. Sur 18 monitrices qui ont passé leur Brevet d'Animateur Fédéral 1ère année, seulement 5 ont été reçues dont 2 de la MJC de Bedoin ! C'est donc avec passion que, dès qu'elles furent en possession de leur nouveau diplôme, elles s'empresèrent de faire un week-end de GRS auprès des gymnastes qui le souhaitaient.



Un grand merci à tous et bravo à Chantal leur entraîneur.

LA LUDOTHÈQUE

TENNIS CLUB BEDOIN

L'année 2009 a été une année sportivement exceptionnelle qui a comblé les Présidents, Monique BERNARD et Jean Charles GAUDIN et leur Comité Directeur.

Si toutes les équipes engagées en championnats sont à féliciter pour les parcours réalisés, trois d'entre elles méritent un très grand coup de chapeau

- Les Dames (Maria BLANC - Monique BERNARD - Pascale JOUVE - Brigitte BOCCEDA - Pascale CHARASSE) ont acquis le titre de championnes de Provence des 45 + pré-national et disputeront dès janvier prochain le championnat de France ;

- Les Messieurs (Gilles BACHELARD - Patrick BOCCEDA - Ludovic FAVRE - Ludovic TRAPPIER - Philippe BLANC - Cédric BACHELARD - Rémi GAUDIN) sont champions de Vaucluse seniors en 2ème Division ;

- Les Messieurs (Philippe DUPUIS - Patrick BOCCEDA - Gilles BACHELARD - Ludovic TRAPPIER - Philippe BLANC) sont champions de Vaucluse en seniors 45 + pré-régional ;

A cet édifiant palmarès s'ajoute le parcours impressionnant de Monique BERNARD en championnat de France inter-ligues avec un titre de championne de France par équipes.

Bravo et merci à tous ces compétiteurs qui contribuent à faire briller les couleurs de la Commune au-delà des limites départementales. Bonnes fêtes à tous avant la reprise en janvier.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC (C.A.T.M.)

Cette année, la section Bédoin-Flassan avait décidé d'organiser son défilé du 5 décembre dans la commune de Flassan.

C'est en présence des Maires de Bédoin et Flassan que s'est déroulée cette émouvante cérémonie suivie par de nombreux membres.

Monsieur le Maire de Flassan a lu le communiqué national et le président de la section celui des anciens combattants.

Un apéritif offert par la municipalité de Flassan nous a ensuite réunis pour le verre de l'amitié. La journée s'est poursuivie à la salle des fêtes de Flassan par notre banquet annuel qui s'est terminé tard le soir au son de l'accordéon.



Décor réalisé par les enfants de l'école maternelle

MOTO PLAISIR DU VENTOUX

Une amicale moto a vu le jour à Bédoin. Tous les passionnés de moto qui veulent se joindre à nous pour faire des balades sur un ou plusieurs jours, dans un esprit convivial et chaleureux sont les bienvenus.

Contact : Jean-Marc Hellemans

Tél : 04.90.65.64.97 ou 06.82.28.53.20

AMICALE DU DON DU SANG

Composition du bureau 2010

Président : Guy MARY, Vice-présidentes : Michèle MASSENDES, Hélène COMBE, Brigitte COUTELEN, Secrétaire : Michèle MASSENDES, Trésorière : Suzanne CHARBONNEL, Assesseurs : Aimé COMBE, Alain DELBART, Françoise PALAYER, Eliane REYNARD, Pierre RODRIGUEZ.

Collectes en 2010 à l'Oustaü d'Anais : les mardis 12 janvier, 25 mai, 27 juillet, 28 septembre et 28 décembre 2010.

Pour les prochaines collectes, la Direction de l'E.F.S nous a promis 2 médecins présents jusqu'à 19h30 pour éviter les attentes et accepter tous les donateurs.

Nos félicitations aux jeunes dont le nombre est en augmentation. Personne n'est à l'abri d'un besoin de sang pour survivre. Venez donc nombreux aux prochaines collectes.

Guy MARY

BOULE DU VENTOUX

Président : Guy MARY, Vice-présidentes : Michèle MASSENDES, Michel COULOMB, Secrétaire : Jean-Marie FARAVEL, Trésorier : Jacques POMIAN.

Programme des boules du 1er décembre 2009 au 31 mai 2010

Tous les samedis et dimanches, Pétanque mêlée

Le club « JEUNES » a été créé en 2009 avec Cédric SCHIFANO. Si vous souhaitez venir au Club renseignez-vous auprès de Cédric qui entraîne nos jeunes. Licences gratuites pour les cadets et minimes.

LA STATION DE SKI DU CHALET REYNARD

La station de ski du Chalet Reynard sera ouverte tous les jours pendant les vacances scolaires de Noël, ainsi que les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire **sous réserve qu'il y ait de la neige.**

Nous rappelons que les enfants fréquentant l'école de Bédoin bénéficient de la gratuité des remontées mécaniques. Pour cela, vous devez récupérer une carte nominative en Mairie. (prévoir une photo)

« HARMONIE DES MAINS »

Cette association nouvelle propose des moments de détente, de bien-être et de relaxation par différentes techniques de massage, sans but thérapeutique.

Renseignements : Patricia CLOP - les Pousse-chiens
84410 BEDOIN - Tél : 04.90.62.09.34